

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1787

présenté par

Mme Mélin, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levasseur, Mme Loir, M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande la suppression de l'article 2. En effet, cette rectification de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) et des sous ONDAM, ne nous convient toujours pas. Elle reflète la déconnexion totale du Gouvernement d'avec les besoins de notre système de santé.

Ne serait-ce que pour l'ONDAM hospitalier, les coûts de l'inflation ne sont pas intégralement financés (la FHF estime qu'une enveloppe supplémentaire de 1,5 milliard € est nécessaires) de même que certaines mesures de revalorisation du travail de nuit et des gardes (400 millions € supplémentaires nécessaires). En conséquence, un abondement de l'ONDAM hospitalier pour 2023 de 1,9 milliard € serait nécessaire.

Nous demandons avec cet amendement de suppression, que le Gouvernement présente un article 2 reflétant un ONDAM sérieux et plus ambitieux pour la santé des français.